Dossier Alarme

**Destinataires:** autorités communales, organes de conduite civils; commandants des sapeurs-pompiers et de la protection civile

# Table des matières

# Bases générales (tous les postes d'alarme communaux du canton de Berne)

Directive sur l'alarme de la population, Etat le 01.01.2015

Mandat de prestations confié par la ou les communes au poste d'alarme de la commune en vue d'assurer l'alarme de la population

Liste de contrôle Disponibilité de base pour l'alarme

Liste de contrôle Etablissement de la préparation de l’alarme de la commune / exécution du déclenchement de l'alarme (toutes les communes BE) / scénario de référence: accident avec émission de chlore gazeux

Liste de contrôle Fausse alarme

# Bases spécifiques selon les dangers (uniquement zones 1 et 2 CN / proximité de barrages)

Dossier Mesures relevant du poste d'alarme communal en cas d’accident dans une centrale nucléaire (uniquement zones 1 et 2)

* Liste 1: ALERTE
* Liste 2: ALARME GENERALE
* Liste 3: RENOUVELLEMENT DE L'ALARME GENERALE
* Liste 4: ACCIDENT SOUDAIN (uniquement zone 1 CNM)

Dossier Mesures du canton, de la commune, du poste d'alarme de la commune et de l'exploitant du barrage en cas de menace d'inondation dans des zones rapprochées ou éloignées d'un barrage (sites concernés selon carte des zones inondables)

* + Annexes 1 à 5: listes de mesures en fonction de l'intensité du danger
	+ Annexe 6: Dispositif d'alarme-eau à proximité et à distance

# Annexes

Les annexes constituent un volet essentiel des planifications communales visant à assurer l'alarme de la population. La mise à jour des données incombe aux communes. Les cdt OPC assurent la liaison avec l'OSSM et font office de coordinateur dans leur domaine de compétence. Le mandat de prestations communal est déterminant.

Liste des destinataires des messages d'alerte

Liste des alarmes pour le groupe d'alarme sirènes des communes

Carte de sonorisation des sirènes fixes

Sites de déclenchement des sirènes fixes / responsables du déclenchement manuel

Fiche d'état des sirènes (pour chaque sirène)

Liste des supports pour l'alarme au moyen de sirènes mobiles

Mandat délivré au chauffeur de sirène mobile n° X / itinéraire

Répertoire téléphonique Alarme de la population

Liste des liens vers les bases légales / la documentation spécialisée - supprimé

Mandat confié à l'équipe de bouclage X «Mauss» (modèle de concept de bouclage de la zone 1 CNM)

# Remarques à l'intention de l'utilisateur des documents:

Les documents doivent être adaptés aux besoins locaux ou régionaux et ne peuvent pas être repris aveuglément. Le système de menus permet une sélection sur mesure. Les documents sur fond de couleur s'inscrivent dans un contexte de danger spécifique et portent en premier lieu sur des régions particulières. Les autorités politiques sont responsables de la réglementation claire et sans équivoque des compétences et bénéficient à cet effet d'une marge de manœuvre étendue. Les conséquences de la régionalisation des services d'intervention et des organes de conduite ainsi que les structures des arrondissements administratifs doivent être dûment prises en compte.